

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18582 - 72ÈME ANNÉE

Eloge funèbre pour saluer l'auteur de loi sur le réchauffement climatique

Le Sénat rend hommage à Paul Vergès



Paul Vergès à la tribune du Sénat, en tant que président de la Haute assemblée le jour du dernier renouvellement.

Ce mardi 13 décembre à 14 heures 15, le Sénat rendra un hommage officiel à Paul Vergès, un mois et un jour après son décès. Seront notamment présents Elie Hoarau, président du PCR, et Gélita Hoarau, sénatrice de La Réunion.

Paul Vergès est décédé le 12 novembre dernier. Le 15 novembre, le peuple réunionnais lui a fait de grandioses funérailles. De la levée du corps à Sainte-Suzanne à l'hommage rendu au cimetière paysager du Port en passant par la route du convoi funèbre à Sainte-Marie, Saint-Denis et La Possession, le peuple a salué la mémoire de celui qui lui a donné la fierté d'être Réunionnais. Il a aussi manifesté la volonté de voir se poursuivre les combats de Paul Vergès. Cet événement a eu une très large audience, car Réunion Première et Antenne Réunion avaient décidé d'y consacrer plusieurs heures de direct.

Ce mardi 13 décembre à 14 heures 15, ce sera au tour de la représentation nationale de rendre hommage à notre regretté camarade. Le Sénat ouvrira en effet sa séance par l'éloge funèbre de Paul Vergès.

Un mandat pour défendre la cause des Réunionnais

Le fondateur du Parti communiste réunionnais a été sénateur à deux reprises. De 1996 à 2004 et de 2011 à son décès le 12 novembre dernier. Pour Paul Vergès, un mandat a toujours été un moyen de lutte. Sur ce plan, c'est donc au Sénat qu'il a mené ses derniers combats. Ainsi, en avril 2013, il avait déposé une proposition de loi demandant la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution. Ce paragraphe fait en effet de La Réunion le seul département d'outre-mer qui n'a pas la possibilité d'adapter les lois et règlements par l'adaptation. Il s'est donc battu pour faire sauter ce verrou, afin de donner aux Réunionnais des moyens pour être responsables de leur avenir. Cette proposition avait été alors rejetée par le gouvernement. Lors de sa conférence de presse jeudi, Gélita

Hoarau, qui a succédé à Paul Vergès, a annoncé qu'elle avait déposé une proposition de loi reprenant les mêmes termes que celle de Paul Vergès. Elle est soutenue par le groupe Communiste Républicains et Citoyens (CRC). Au cours de son dernier mandat, Paul Vergès s'était également battu pour empêcher la mise au chômage de près de 1.600 jeunes dès cette année. Dans le débat sur le projet de loi réformant le dialogue social, dite loi Travail, il avait déposé un amendement visant à prolonger de trois ans les contrats déjà signés. Cette disposition visait à donner 36 mois pour préparer l'insertion professionnelle de milliers de jeunes qui ont eu l'espoir d'avoir un travail en signant un contrat emploi d'avenir. Cette proposition a été repoussée, et la catastrophe a donc commencé avec le licenciement dès cette année de près de 1.600 jeunes sans que l'État, signataire des contrats, ne leur propose une solution de repli.

En tant que doyen du Sénat, Paul Vergès a été par deux fois président de la Haute assemblée au moment de son renouvellement. En 2011 et en 2014, il a pu utiliser cette tribune pour prononcer deux discours afin de défendre la cause du peuple réunionnais et présenter les défis qui l'attendent.

Loi Vergès adoptée à l'unanimité du Parlement

C'est lors de son premier mandat que Paul Vergès a pris une initiative qui a changé l'histoire. En 2000, il a déposé une proposition de loi visant à faire de la lutte contre le changement climatique une priorité nationale. À cette époque, les effets du changement climatique ne se faisaient pas autant ressentir. Les consciences s'éveillaient à peine à ce sujet, trois ans après la signature du Protocole de Kyoto. Sa proposi-

tion a été adoptée à l'unanimité du Sénat et de l'Assemblée nationale, et cela dans les mêmes termes. C'est un fait suffisamment rare qu'il doit être souligné. La création de l'ONERC, Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, est une des conséquences de cette loi. Cet institut regroupant notamment des chercheurs vise à élargir la connaissance des phénomènes, afin que les décideurs politiques puissent prendre en considération les effets du changement climatique dans leurs décisions.

Cela a permis à la France d'avoir une longueur d'avance dans ce domaine, grâce au travail d'un Réunionnais. L'ONERC remet ainsi chaque année un rapport au gouvernement qui fait l'objet d'une présentation publique en présence du ministre de l'Ecologie. Paul Vergès a présidé cette institution depuis sa fondation jusqu'à son décès.

Nul doute que l'ONERC a contribué à faire de la France un pays en vue dans le domaine de la transition énergétique. L'Accord de Paris obtenu à l'issue de la COP21 et entré en vigueur juste avant la COP22 à Marrakech est une suite logique de ce combat.

Rendez-vous à 17h15, heure de La Réunion, sur LCP

L'éloge funèbre sera en direct sur LCP, la chaîne parlementaire, accessible sur Internet, et aussi pour les abonnés à un service de télévision par satellite. Compte-tenu du décalage horaire, la cérémonie commencera à 17 heures 15, heure de La Réunion.

M.M.

In kozman pou la rout

« Kan i kri po d'shanm, ou i sort dsou lo li ! »

Po d'shanm ? Sa in n'afèr lé plito rar isi La Rényon... sof pou marmaye tann. Mé dann tan d'avan sa té in n'afèr l'avé dann tout kaz vi ké konm i di, dann tan d'avan l'avé poin tout lo bann komodité... Mi pans zot i suiv amoin kan mi di sa ? An touléka, kozman an-o la, i konsèrn pa pou d'bon po d'shanm mé d'moun dsi lo poinn vizé son sans figuré. Sa i vé dir, i fo shakinn i koné rès son plas é pa pran la plas lé zot. « Kan mi parl avèk sosis, boukané i rès pandiyé ! » Sa in n'ot fason pou dir la mèm shoz. La mèm shoz sé koi ? Sé la pèrsone i défann son zardin itèryèr, son prop z'afèr. Sa lé inportan koméla in kékshoz konmsa, an touléka sa sé in valèr ké bonpé d'moun i partaz é la pa pli mal konmsa. Alé ! Mi lès azot kass z'ot tète la dsi é ni artouv pli d'van sipétadyé !

Edito

Coupe 2016 : dernière campagne sucrière à La Réunion ?

La campagne sucrière 2016 vient de se terminer. Elle se conclut sur une récolte inférieure aux prévisions, avec moins de 1,8 million de tonnes. Les planteurs expliquent ce résultat par les conditions météo. Une meilleure richesse en sucre que l'an dernier doit permettre de limiter les dégâts. Néanmoins, la coupe 2016 restera dans l'histoire. C'est la dernière à s'être déroulée sous le régime des quotas sucriers. L'année prochaine, ces quotas seront abolis, et la filière canne-sucre entrera dans une nouvelle ère où elle affrontera le plus grand défi de son histoire.

La culture de la canne à sucre a été imposée à La Réunion à la suite de la révolution haïtienne. L'indépendance d'Haiti privait la France de sa colonie de Saint-Domingue, qui était alors le premier producteur de sucre du monde. À cette époque, le sucre de betteraves était loin d'être aussi développé qu'aujourd'hui. Les Antilles et La Réunion furent donc mises à contribution pour alimenter la Métropole en sucre.

C'est le point de départ d'une rivalité entre producteurs de sucre de cannes et de sucre de betteraves. La Première guerre mondiale allait rebattre les cartes. Les champs de betteraves étaient ravagés par les dégâts des opérations militaires. Là encore, La Réunion et les Antilles sont venues au secours de la France. Ce fut la mise en place du régime des contingents, qui étaient à La Réunion l'enjeu des campagnes électorales meurtrières qui opposaient les candidats, tous liés à l'aristocratie du sucre. La bataille tournait autour du volume alloué à chaque société sucrière.

Avec la mise en place de la Communauté européenne, les contingents sont devenus des quotas qui permettaient aux producteurs réunionnais d'écouler un volume garanti sur le marché euro-

péen. Ce système oblige en effet l'Europe à acheter les stocks invendus à un prix supérieur au cours mondial. Il a été remis en cause par l'expansion du capitalisme dans le monde, et l'émergence d'autres pays exportateurs qui ont demandé d'accéder sans entrave au marché européen. En conséquence, le régime sucrier européen jugé trop protecteur par l'Organisation mondiale du commerce, OMC, a été attaqué. L'Europe s'est pliée aux décisions. Elle a mis en œuvre une nouvelle politique agricole en 2006 qui annonçait déjà la perspective de la fin des quotas. En 2013, la France a voté pour la fin des quotas sucriers en 2017. Cette décision s'applique y compris à La Réunion, malgré le fait qu'un article du Traité européen permet d'adapter les politiques européennes à nos conditions spécifiques.

Le résultat de la coupe 2016 a été décevant. Ce sera tout ce dont devront se contenter les planteurs. Pour le reste, ils ne savent pas à quel prix ils pourront vendre leurs cannes l'année prochaine. Ils ne savent même pas s'ils pourront les vendre à l'unique industriel du sucre qui existe encore à La Réunion. Car à partir de l'année prochaine, les producteurs de sucre de betterave pourront produire sans limite et prendre les parts de marché du sucre réunionnais en Europe, car ils ont un coût de production plus faible. L'autre moitié de la production réunionnaise, les sucres spéciaux, sont menacés par des pays d'Amérique latine ou d'Asie capables de produire la même chose bien moins cher. L'année prochaine, l'Union européenne n'interviendra plus pour acheter le sucre réunionnais invendu. Près de 20.000 emplois sont en jeu dès 2017, une année qui commence dans deux semaines.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Oté

Alon mète a nou dakor rantre nou !

Zot i koné lo koméranz z'éléksyon prezidansyèl la fine arkomans ankòr. Primèr par isi ! Primèr par la-ba ! Primèr l'ot koté ! Radyo pèrkal i anparl de sa é sé l'èr k'in bonpé rényoné i déguiz azot an politolog. Dizon lé konm fotbal : tout bann z'amatèr lo balon ron i dovien séléksyonèr é pa solman pou bann z'ékip La Rényon, mé séléksyonèr bann z'ékip La Frans é mèm dann d'ot l'androi. I fo mète intèl ! I fo tir intèl ! L'antrènèr la pa bon ! L'arbit lé volèr ! Boudikont nout tout i pans ni koné in n'afèr, alé oir ni koné pa tro gran-shoz pou vréman vi ké koméla, i blablate an piblik, mé i règ la késtyon dann bann kabiné sogrète...

Ni koné pa pou vréman, mé tardra viendra, lo bann konsékans sar pou nou osi. Konm i di souvan, ou okip pa la politik, mé la politik i okip aou. Solman oila, konm di lo kont, koman ou i sava shoizi kèl sos i sava manz aou. Pou kosa mi di sa ? Pars dopi kék z'ané moin lé blijé romarké lé shoz i shanj pa pou vréman dann l'outre-mèr, donk i shanj pa vréman pou La Rényon. Lo bann voiyàn o vèr, i rèss o vèr é lo bann voiyàn o rouz i rèss o rouz : lo bann vré gagnan lé touzour lo mèm koté, é lo bann pèrdan i rèss galman lo mèm koté.

I fo dir, si bann l'outre-mèr, konm lo bann rényoné té kapab koz in mèm voi, pétète lé shoz sré pa parèy. Pétète ké désèrtin problèm nora pi z'ète réglé. Kèl problèm ? Sirtou problèm nout dévlopman é sa la pa in n'afèr sinp, mé ni pé poz ali sinploman, sansa par in sinp romark é mon romark sé sak i suiv : Nou lé in bonpé a pansé ké nout dévlopman lé posib avèk sak nou nana é dann l'androi ni viv, mé nout dévlopman i fé pa. Alor ? Kosa ni fé ? Kontinyé konmsa sé bate nout tête dann mir. Donk I fo shanj manyèr ? Dakor alon shanj manyèr mé alon mète anou dakor po trouv lo nouvo manyèr k'i fo. alon mète anou dakor rantre nou !

Justin